

**CIRCULAIRE ACADEMIQUE D'ORGANISATION
 DU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR**

**COMMERCE INTERNATIONAL
 A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN**

SESSION 2014

Référence : Circulaire Nationale d'organisation émise le 13 décembre 2013 par l'Académie de Nancy-Metz.
Nombre de candidats inscrits : 190 candidats

CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES		
Dates	Horaires	Epreuves
Lundi 12 mai 2014	09h30 à 12h30	E41 - Analyse diagnostique des marchés étrangers (*)
Mardi 13 mai 2014		
	14h30 à 17h30	E51 - Prospection et suivi clientèle (*)
Mercredi 14 mai 2014	09h30 à 12h30	E21 - Langue vivante A (*) (2)
	14h00 à 18h00	E1 - Culture générale et expression
Jeudi 15 mai 2014	09h30 à 12h30	E32 - Management des entreprises
	14h30 à 18h30	E31 - Economie - droit
Vendredi 16 mai 2014	09h30 à 12h30	E22 - Langue vivante B (*) (2)
	14h30 à 18h30	E61 - Montage des opérations d'import-export (1)

(*) Concernent les candidats des établissements non habilités au CCF ou candidats individuels

(1) Epreuve E61 : En raison du volume des documents à manipuler (texte du sujet, annexes, feuilles de composition) dans le cadre de l'épreuve E61, les centres d'examen veilleront à utiliser des salles équipées de tables fournissant aux candidats une surface de travail suffisante.

(2) L'usage d'un dictionnaire UNILINGUE (exclusivement) pour les langues vivantes étrangères est autorisé (pas de dictionnaire numérique, bilingue).

Les calculatrices sont autorisées dans les conditions fixées par circulaire n° 99.186 du 16 novembre 1999. Pour chaque épreuve, le sujet précisera si leur utilisation est permise.

Interdiction de sortie : Pour les épreuves E1, E31 : 2 heures de mise en loge minimum
 Pour l'épreuve E21, E22, E32, E41, E51 et E61 : pendant toute la durée de l'épreuve

Retards aux épreuves : l'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats ne pourront bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

Tout candidat en cours de composition et autorisé à sortir de la salle d'examen, devra impérativement être accompagné.

Tout candidat absent à une épreuve ou à une sous-épreuve dont l'absence est non justifiée, sera éliminé de l'examen. La décision portée sur le relevé de notes de l'examen sera « Éliminé »

REMISE DES DOSSIERS

Mercredi 16 avril 2014 DATE IMPERATIVE	EPREUVE E52 Négociation vente en Langue étrangère	Lycée OZENNE 9 rue Merly 31070 TOULOUSE cedex	(Envoi en recommandé simple [cachet de la poste faisant foi] ou dépôt sur place)
	EPREUVE E42 Exploitation du Système d'Information		
	EPREUVE E62 Entretien relatif à la conduite des opérations d'import – export		

CALENDRIER DES EPREUVES ORALES

Dates et horaires	Opérations	Epreuves
Mercredi 21 au vendredi 23 mai 2014 08H30 – 13H30	Interrogation des candidats et harmonisation des notes (forme ponctuelle et CCF)	E52– Négociation vente en langue vivante étrangère ⁽²⁾ 40 mn préparation + 40mn interrogation
Lundi 26 au mercredi 28 mai 2014 08H30 – 13H30	Interrogation des candidats harmonisation des notes (forme ponctuelle et CCF)	E62 -Conduite des opérations d'import- export 30 mn d'interrogation
Mardi 10 au mercredi 11 juin 2014 08H30 – 13H30	Interrogation des candidats (en ANGLAIS et ESPAGNOL) harmonisation des notes (forme ponctuelle et CCF)	E21 - E22 – EF1 - Langues vivantes étrangères A et B : obligatoires et facultatives ^{(1) (2)} 20 mn préparation + 20 mn interrogation
Mardi 10 au jeudi 12 juin 2014 08H30 – 13H30	Interrogation des candidats et harmonisation des notes (forme ponctuelle et CCF)	E42 – Exploitation du système d'information 30 mn d'interrogation

⁽¹⁾ les dates et lieux d'interrogation pour les épreuves de langues autres qu'anglais et espagnol seront précisés ultérieurement.

⁽²⁾ Le dictionnaire n'est pas autorisé pour les épreuves orales.

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES

Vendredi 16 Mai 2014 DATE IMPERATIVE	Les livrets scolaires seront triés par ordre alphabétique.	Rectorat de l'académie de Toulouse / DEC 5 BTS CI ARCE Place Saint Jacques – BP 7203 31073 Toulouse cedex 9
---	--	--

Il est rappelé aux établissements que la présentation du livret scolaire doit se conformer aux directives indiquées dans la circulaire nationale de l'examen.

RESULTATS

Vendredi 20 juin 2014	A partir de 18H00	sur le site http://www.ac-toulouse.fr : rubrique résultats publinet
-----------------------	-------------------	---

1. ORGANISATION DES EPREUVES PONCTUELLES

1.1. EPREUVES ECRITES

► Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants, dénommés « CENTRES D'ECRITS » :

CENTRES D'ECRITS	ORIGINE DES CANDIDATS
Lycée Ozenne – Toulouse 156 candidats	Lycée Ozenne (58 candidats) LTP Billières (33 candidats) ETP ORT Colomiers (11 candidats) Ecole Vidal (12 candidats) Esarc Evolution (16 candidats) Lycée ORT (1 candidat) Billières Formation (17 candidats) Individuels 31 (5 candidats) Ens. à distance 31 (3 candidats)
Lycée Marie Curie – Tarbes 18 candidats	Lycée M. Curie (17 candidats) Individuels 65 (1 candidat)
Lycée Clément Marot – Cahors 16 candidats	Lycée Saint Etienne (15 candidats) Individuels 46 (1 candidat)

► Les convocations des candidats seront établies par mes services.

► **L'utilisation des moyens de communication** (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électronique) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.

► Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites le papier de composition modèle national, fourni par le Rectorat.

► **L'absence d'un candidat à une épreuve est éliminatoire** : le diplôme ne pourra lui être délivré. La mention « AB » figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat, à la place de la note.

► Les établissements d'origine des candidats ont vocation à participer aux surveillances des épreuves. Ils devront se rapprocher des centres d'examen dans lesquels sont affectés leurs élèves afin de contribuer à ces travaux.

1.2. EPREUVES ORALES

1.2.1. DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers correspondant aux épreuves E42, E52 et E62 doivent être déposés ou envoyés en **DEUX exemplaires** (envoi par recommandé simple, cachet de la poste faisant foi) **avant le mercredi 16 avril 2014 date impérative** :

<p>① les dossiers sont insérés dans une <u>chemise cartonnée à élastique et à rabat</u> de couleur :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ VERTE pour E42 – Exploitation du Système d'Information,▪ ROUGE pour E52 – Négociation vente en Langue étrangère▪ BLEUE pour E62 – Entretien relatif à la conduite des opérations d'import – export <p>Sur la couverture de la chemise, en haut à droite, les mentions suivantes seront portées au marqueur noir :</p> <p>BTS COMMERCE INTERNATIONAL A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN Nom et Prénoms du candidat Epreuve : Exploitation du Système d'Information / Négociation vente en Langue étrangère / Entretien relatif à la conduite des opérations d'import – export (selon les cas) SESSION 2014</p>	<p>② Les dossiers seront déposés ou envoyés au centre d'examen selon les épreuves et les modalités adaptées au nombre de dossiers (enveloppes, carton...)</p> <p>➔ Modalités de présentation des dossiers : cf. annexe 3</p> <p>➔ ne pas attendre le dernier jour pour déposer ou envoyer les dossiers</p> <p>③</p> <table border="1"><thead><tr><th>Centre d'examens</th></tr></thead><tbody><tr><td>Epreuves E42, E52 et E62</td></tr><tr><td>Lycée OZENNE DEPOT DE DOSSIER BTS CI – E42 et/ou E62 9 rue Merly 31070 TOULOUSE cedex</td></tr></tbody></table>	Centre d'examens	Epreuves E42, E52 et E62	Lycée OZENNE DEPOT DE DOSSIER BTS CI – E42 et/ou E62 9 rue Merly 31070 TOULOUSE cedex
Centre d'examens				
Epreuves E42, E52 et E62				
Lycée OZENNE DEPOT DE DOSSIER BTS CI – E42 et/ou E62 9 rue Merly 31070 TOULOUSE cedex				

1.2.2. DEROULEMENT DES INTERROGATIONS ORALES

Les candidats seront interrogés sur le centre suivant :

- **Lycée Ozenne - 9 rue Merly – 31000 Toulouse**

Chaque centre d'épreuve répartira les dossiers des candidats inscrits par jour, demi-journées et commission.

↳ Des instructions particulières relatives aux épreuves ponctuelles de « E42 - Etudes et Veille commerciales », « E52 - Vente à l'export », et « E62 Gestion des opérations d'import-export », sont données en **ANNEXE**.

Les établissements sont tenus de diffuser impérativement ces documents à l'ensemble des candidats.

En **ANNEXE**, sont joints un modèle d'attestation de stages ainsi qu'un modèle de certificat de travail, seuls modèles devant figurer au dossier des candidats.

↳ **Rappel : Présomption de fraude** : Tout candidat se présentant muni d'un dossier dont les caractéristiques, le contenu ou la présentation orale conduisent la commission d'interrogation à suspecter une tentative de fraude, est cependant interrogé dans les conditions normales de l'épreuve.

L'évaluation de la présentation de ce candidat ainsi que la notation doit faire abstraction de toute présomption de fraude et s'en tenir aux seuls critères indiqués dans la grille d'évaluation. La commission d'interrogation signalera au chef de centre ses soupçons sous la forme d'un rapport argumenté et accompagné des pièces justificatives. Le cas sera alors instruit par les autorités académiques compétentes.

↳ **Rappel : l'absence d'un candidat à une épreuve est éliminatoire** : le diplôme ne pourra lui être délivré. La mention « AB » figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat, à la place de la note.

2 RELEVÉ DE NOTES ET DIPLOMES

Les relevés de notes seront établis et transmis par mes soins aux candidats dès la 1^{ère} quinzaine du mois de juillet 2014. Ils seront acheminés à l'adresse indiquée par le candidat lors de son inscription à l'examen.

➔ **Tout changement d'adresse devra être signalé au service des examens dans les plus brefs délais.**

Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat aux établissements au cours du mois de septembre 2014 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services à la même période.

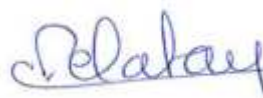
3 ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System)

Art. 3 du décret n° 2011-1256 du 7 octobre 2011 et art. 36 du décret n° 95-665 du 9 mai 1995

L'ECTS est fondé sur la charge de travail exigée de l'étudiant pour qu'il puisse réaliser les objectifs d'un programme. Ceux-ci se définissent en termes de résultats d'apprentissage, de connaissances et de compétences à acquérir. Pour les BTS, les ECTS sont proportionnels aux coefficients de l'examen. La réussite à l'examen du BTS emporte la délivrance de 120 crédits ECTS.

Un étudiant peut solliciter, auprès du chef d'établissement public ou privé sous contrat au sein duquel il a été inscrit, la délivrance d'une **attestation descriptive de parcours** mentionnant les crédits correspondant aux unités de formation ou aux modules évalués en cours de formation.

Pour la Rectrice et par délégation,
Pour le Secrétaire général empêché,
La Directrice des examens et concours,



Christine PELATAN

PJ : annexes

LISTE DES ANNEXES

Calendrier Général		
Epreuves orales E2 et EF1		
Note concernant la sous épreuve E42 - « Exploitation du système d'information »	Répartition des candidats	
Note concernant la sous épreuve E52 - « Négociation vente en langue vivante étrangère »	Répartition des candidats	
Note concernant la sous épreuve E62 - « Conduite des opérations d'import- export »	Répartition des candidats	
Epreuves orales ponctuelles Notes sur l'envoi des dossiers professionnels	Instructions à communiquer aux candidats concernés	
Certificat de stage Certificat de travail		

BTS COMMERCE INTERNATIONAL A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN

SESSION 2014

CALENDRIER GENERAL

DEPOT DES DOSSIERS			
Epreuve E42 Epreuve E52 Epreuve E62	Avant le mercredi 16 avril date impérative	Centre d'examen Lycée Ozenne Toulouse	page 4
EPREUVES ECRITES			
E21 - Langue vivante A	Mercredi 14 mai 09h30 à 12h30	Centres d'examen : Lycée Ozenne Toulouse Lycée Marie Curie Tarbes Lycée Clément Marot Cahors	page 3
E1 - Culture générale et expression	Mercredi 14 mai 14h00 à 18h00		
E32 - Management des entreprises	Judi 15 mai 09h30 à 12h30		
E31 – Economie - droit	Judi 15 mai 14h30 à 18h30		
E22 - Langue vivante B	Vendredi 16 mai 09h30 à 12h30		
E61 - Montage des opérations d'import-export	Vendredi 16 mai 14h30 à 18h30		
E51 - Prospection et suivi clientèle	Mardi 13 mai 14h30 à 17h30		
E41 - Analyse diagnostique des marchés étrangers	Lundi 12 mai 09h30 à 12h30		
EPREUVES ORALES OU PRATIQUES			
E52– Négociation vente en langue vivante étrangère	Mercredi 21 et jeudi 22 mai 08H30 – 13H30	Lycée Ozenne Toulouse	40 mn de préparation 40 mn d'oral
E62 -Conduite des opérations d'import- export	Lundi 26 et mardi 27 mai 08H30 - 13H30		30 mn d'interrogation
E21 - E22 - Langues vivantes étrangères A et B : obligatoires et facultatives	Mardi 10 et mercredi 11 juin 08H30 – 13H30		20 mn de préparation 20 mn d'interrogation
E42 – Exploitation du système d'information	Mardi 10 et mercredi 11 juin 08H30 – 13H30		30 mn maximum sur poste informatique
EPREUVES EVALUEES EN CCF			
Envoi des documents préparatoires pour l'harmonisation des notes	Avant le vendredi 16 mai	E21, E22, E42, E52 et E62 – Lycée OZENNE -	page 6
LIVRETS SCOLAIRES			
Remise des livrets scolaires	Le vendredi 16 mai	Rectorat de l'académie de Toulouse / DEC 5 BTS CI ARCE Place Saint Jacques – BP 7203 31073 Toulouse cedex 9	

EPREUVES ORALES PONCTUELLES
E2 et EF1 - LANGUES VIVANTES ETRANGERES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES

E2 : langues vivantes étrangères

Epreuve orale : durée : 20 minutes – Préparation 20 minutes (LVA coefficient 2,5 et LVB coefficient 3)

Centre d'examen : LYCEE OZENNE TOULOUSE du mardi 10 après-midi au mercredi 11 juin

EPREUVES	DATES
ANGLAIS 60 candidats 60 – obligatoire – 0 - facultatif -	Du lundi 10 au mardi 11 juin
ESPAGNOL 48 candidats 48 – obligatoire - 0 – facultatif -	Du lundi 10 au mardi 11 juin

EPREUVES DE LANGUES VIVANTES ETRANGERES « RARES »			
ALLEMAND (*) 14 candidats 7 - obligatoire - 7 - facultatif -	ITALIEN (*) 12 candidats 2 - obligatoire - 10 - facultatif -	PORTUGAIS (*) 12 candidats 12 – facultatif-	POLONAIS (*) 1 candidat 1 - facultatif -
CHINOIS (*) 14 candidats 14 – facultatif -	JAPONAIS (*) 8 candidats 8 - facultatif -	ARABE (*) 6 candidats 6 - facultatif -	L.S.F. (*) 1 candidat 1 - facultatif -

(*) Les interrogations de ces langues vivantes sont regroupées avec des candidats de différents B.T.S, en sus de ceux inscrits au B.T.S. Commerce international. Les dates et lieux d'interrogation pour les épreuves de langues autres qu'anglais et espagnol seront précisés ultérieurement.

Interrogation sur 2 jours, le mardi 10 après-midi et le mercredi 11 juin

Convocation des candidats à 8H30 et 13H30

**EPREUVES ORALES PONCTUELLES
E4 - ETUDE ET VEILLE COMMERCIALES**

Sous épreuve E42 : Exploitation du système d'information (60 candidats)

Epreuve pratique et orale - durée : 30 minutes maximum sur poste informatique (coefficient 2)

Support d'évaluation

L'évaluation prend appui sur des travaux menés personnellement par le candidat, d'une part en matière de recherche, de mise en forme d'informations et de mise à jour du système d'information, et d'autre part en matière de communication de ces informations. Ces travaux partent d'une situation professionnelle fournie par une entreprise ou l'équipe pédagogique. Le support de l'interrogation est un dossier témoin (5 pages maximum hors annexes) des travaux effectués par le candidat. Il comprend :

- la définition de la situation professionnelle de départ : objet et cadre de la recherche d'informations et précisions de la situation de communication de ces informations ;
- la définition de l'environnement informatique utilisé : réseaux, matériels et logiciels ;
- la définition de l'accès aux informations utilisées en particulier les bases de données ;
- la description de l'organisation du travail et en particulier le temps consacré aux travaux en fonction de la mission confiée ;
- la liste structurée des travaux effectués en fonction de la mission confiée.

En annexe au dossier figurent sur support numérique et sur support papier les productions du candidat. Il comporte également une attestation de la conformité du contenu du dossier aux travaux réellement réalisés par le candidat, attestation établie par les formateurs dispensant les enseignements d'informatique commerciale.

Le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.

Le support d'interrogation est un dossier témoin (5 pages maximum hors annexes) des travaux effectués par le candidat.

En annexe au dossier figurent sur support numérique et sur support papier les productions du candidat.

Centre d'examen : Lycée Ozenne à Toulouse du mardi 10 au mercredi 11 juin
--

Interrogation sur 1,5 jours du **mardi 10 au mercredi 11 juin**

Convocation des candidats à 08H30 et 13H30

EPREUVES ORALES PONCTUELLES - E5 - VENTE A L'EXPORT

Sous épreuve E52 : Négociation vente en langue vivante étrangère (61 candidats)

Epreuve orale : durée : 40 minutes – Préparation 40 minutes (coefficient 4)

Support d'évaluation

L'épreuve repose sur un dossier (6 pages maximum) élaboré strictement personnellement par le candidat. Ce dossier synthétise les informations nécessaires pour mener une négociation-vente avec un client étranger :

- présentation du contexte commercial (marché étranger ciblé, entreprise exportatrice),
- présentation du contexte de la négociation (mode d'approche et caractéristiques des prospects ciblés),
- présentation de l'offre de l'entreprise exportatrice (produits, conditions de vente, tarifs, conditions commerciales...),
- énumération des outils d'aide à la vente utilisés,
- liste des termes techniques spécifiques aux produits et au marché dans la langue vivante étrangère concernée (lexique).

Centre d'examen : Lycée Ozanne ou Lycée Billières Jaurès du mercredi 21 au jeudi 22 mai
--

LANGUES CHOISIES	DATES
ANGLAIS 41 candidats	Mercredi 21 et jeudi 22 mai
ESPAGNOL 20 Candidats	

Interrogation sur 2 jours du mercredi 21 au jeudi 22 mai

Convocation des candidats à 08H30 et 13H30

EPREUVES ORALES PONCTUELLES
E6 - GESTION DES OPERATIONS D'IMPORT-EXPORT

Sous épreuve E62 : Conduite des opérations d'import – Export (60 candidats)

Epreuve orale : durée : 30 minutes (coefficient 2)

Support d'évaluation

▶ **Le dossier support**

Le candidat doit produire un dossier support (5 pages au maximum) présentant son activité et les diverses missions qu'il a réalisées en entreprise au titre de sa formation durant son stage de deuxième année, ou au titre de son expérience professionnelle, dans une entreprise ayant des activités de commerce international. Le dossier support de l'épreuve fourni par le candidat au jury est structuré en 2 grandes parties :

- un descriptif de l'entreprise dans son contexte géographique, organisationnel et commercial (3 pages maximum) ;
- un descriptif des activités confiées dans le cadre du stage de suivi des opérations d'import-export dans leurs dimensions administrative, organisationnelle et relationnelle.

▶ **Le dossier administratif**

A l'occasion de cette épreuve, il est procédé à la vérification de la conformité administrative des périodes en milieu professionnel à effectuer obligatoirement par le candidat en particulier en ce qui concerne la durée minimum.

Le candidat est tenu de fournir tous les certificats de stage ou les attestations de travail délivrés au cours de sa formation et relevant de la réglementation générale des stages.

Les objectifs pédagogiques étant les mêmes pour les candidats scolaires et ceux de l'apprentissage, ces derniers sont soumis à l'obligation de séjour à l'étranger (stage ou mission).

Contrôle de la conformité du dossier

Centre d'examen : Lycée Ozenne Toulouse du lundi 26 et mardi 27 mai
--

Interrogation sur 2 jours du lundi 26 au mardi 27 mai

Convocation des candidats à 08H30 et 13H30

INSTRUCTIONS A COMMUNIQUER AUX CANDIDATS CONCERNES

ETUDES ET VEILLE COMMERCIALES

SOUS EPREUVE PONCTUELLE : **EXPLOITATION DU SYSTEME D'INFORMATION – E42**

Epreuve pratique et orale : Interrogation 30 minutes maximum - Coefficient : 2

► **Nature de l'épreuve**

Cette épreuve permet d'évaluer, dans un contexte professionnel de collecte et traitement de l'information commerciale, les compétences des candidats dans le domaine de l'utilisation de l'outil informatique, à présenter et diffuser l'information commerciale en respectant les contraintes techniques et éthiques. La validation de cette épreuve couvre l'ensemble des compétences du C2i niveau 1 ainsi que des compétences spécifiques au domaine professionnel.

Important :

Le candidat doit s'assurer que le centre d'examen « Lycée Ozenne à Toulouse » dispose des ressources nécessaires à sa prestation. En cas de ressources spécifiques, il devra les fournir, les installer et s'assurer du bon fonctionnement avant l'interrogation.

► **Le dossier support d'évaluation**

L'évaluation prend appui sur des travaux menés personnellement par le candidat, d'une part en matière de recherche, de mise en forme d'informations et de mise à jour du système d'information, et d'autre part en matière de communication de ces informations. Ces travaux partent d'une situation professionnelle fournie par une entreprise ou l'équipe pédagogique. Le support de l'interrogation est un dossier témoin (5 pages maximum hors annexes) des travaux effectués par le candidat.

Il comprend :

- la définition de la situation professionnelle de départ : objet et cadre de la recherche d'informations et précisions de la situation de communication de ces informations ;
- la définition de l'environnement informatique utilisé : réseaux, matériels et logiciels ;
- la définition de l'accès aux informations utilisées en particulier les bases de données ;
- la description de l'organisation du travail et en particulier le temps consacré aux travaux en fonction de la mission confiée ;
- la liste structurée des travaux effectués en fonction de la mission confiée.

En annexe au dossier figurent sur support numérique et sur support papier les productions du candidat. Il comporte également une attestation de la conformité du contenu du dossier aux travaux réellement réalisés par le candidat, attestation établie par les formateurs dispensant les enseignements d'informatique commerciale.

Le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.

1- NOMBRE DE DOSSIERS : 3 exemplaires au contenu identique (voir ci-dessus)

La 1^{ère} page de chaque exemplaire du dossier comportera les mentions suivantes :

BTS COMMERCE INTERNATIONAL A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN SESSION 2014 NOM et PRENOM DU CANDIDAT EPREUVE : EXPLOITATION DU SYSTEME D'INFORMATION
--

2 – MODALITES DE PRESENTATION DES DOSSIERS :

➤ Le dossier professionnel en double exemplaire respectant impérativement l'anonymat du centre de formation ainsi que la fiche de contrôle de conformité pré- remplie (nom, prénom du candidat) sont placés dans une **CHEMISE VERTE A RABAT ET ELASTIQUE**, sur laquelle le candidat portera en haut à droite, au marqueur noir les mentions suivantes :

BTS COMMERCE INTERNATIONAL A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN SESSION 2014 EPREUVE : EXPLOITATION DU SYSTEME D'INFORMATION	
NOM DE NAISSANCE : _____	PRENOM: _____
NOM D'EPOUSE : _____	

➤ Le troisième exemplaire sera présenté par le candidat lors de l'épreuve. Le candidat apporte tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation. En annexe de son dossier figurent sur support numérique et sur support papier les productions du candidat.

3- DATE ET LIEU DE DEPOT

La chemise est **adressée** ou **déposée** au centre d'examen, à l'adresse indiquée ci-dessous

Lycée Ozenne DEPOT DE DOSSIER – BTS CI – E42 9 rue Merly 31070 Toulouse Cedex Tél. : 05.61.11.58.00	Mercredi 16 avril – DATE IMPERATIVE	L'envoi en recommandé simple est vivement conseillé. Le cachet de la poste fait foi
---	--	--

- En cas de non conformité du dossier déposé par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé à cette épreuve qui sera considérée comme non validée (**note NV**) et le diplôme ne lui sera pas délivré.
- En l'absence de dossier, l'épreuve ne peut se dérouler. En conséquence, le diplôme ne sera pas délivré au candidat.

**BTS COMMERCE INTERNATIONAL A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN
SESSION 20.....**

EPREUVE PONCTUELLE

**Attestation de conformité du dossier
Par les formateurs dispensant les enseignements d'informatique commerciale.**

E42 – EXPLOITATION DU SYSTEME D'INFORMATION

candidat :

NOM :

PRENOM(S) : Né(e) le :/...../..... à

ETABLISSEMENT DE FORMATION

Raison sociale :

.....

Adresse

.....

Téléphone..... FAX.....

Mail:

DATE et signature du responsable

attestant les informations contenues

dans l'encadré ci-dessous: (+ cachet de l'établissement de formation ou de l'entreprise)

**ATTESTATION DE REALISATION DES TRAVAUX D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE FOURNIE
PAR L'ENTREPRISE OU L'EQUIPE PEDAGOGIQUE**

CONFORMITE DU CONTENU DU DOSSIER AUX TRAVAUX REALISES PAR LE CANDIDAT

DOSSIER DES TRAVAUX EFFECTUES :

Définition de la situation professionnelle de départ.

Définition de l'environnement informatique utilisé : réseaux, matériels et logiciels.

Définition de l'accès aux informations utilisées en particulier les bases de données.

Description de l'organisation du travail et en particulier le temps consacré aux travaux en fonction de la mission confiée.

La liste structurée des travaux effectués en fonction de la mission confiée.

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DU DOSSIER sous-épreuve E42 : Exploitation du système d'information

Forme ponctuelle

BTS COMMERCE INTERNATIONAL

SESSION 2014

Sous épreuve E42 EXPLOITATION DU SYSTEME D'INFORMATION

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DU DOSSIER
Réalisé par les autorités académiques

CANDIDAT : Nom : Prénom(s) : Matricule :	Date de dépôt du dossier : Date du contrôle : Nom et prénom contrôleur : Signature :
--	---

ATTESTATION DE CONFORMITÉ		
	OUI	NON
Certifie que le candidat a réellement réalisé les travaux présentés		
Établie par les formateurs dispensant les enseignements d'informatique commerciale		

DÉCISION : **Dossier témoin valide**

Dossier témoin non valide (cocher la ou les cases ci-dessous justifiant la décision prise)

RAPPEL : Arrêté du 22-7-2008 - J.O. du 8-8-2008 – B.O. n° 32 du 28 août 2008

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du dossier ;
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

VENTES A L'EXPORT

SOUS EPREUVE PONCTUELLE : **NEGOCIATION VENTE EN LANGUE VIVANTE ETRANGERE – E52**

Épreuve orale - 40 mn – Préparation : 40 mn - coefficient 4.

► **Nature de l'épreuve**

L'épreuve consiste en une simulation de tout ou partie d'un entretien de vente en langue étrangère suivie d'un échange avec le jury.

Important :

- la langue étrangère dans laquelle s'inscrivent les candidats pour l'épreuve E52 est la langue de spécialité (LVA) ;
- l'usage d'un dictionnaire n'est pas autorisé.

► **Le dossier support d'évaluation**

Le support d'évaluation repose sur un dossier (6 pages maximum) élaboré strictement personnellement par le candidat. Ce dossier synthétise les informations nécessaires pour mener une négociation-vente avec un client étranger :

- présentation du contexte commercial (marché étranger ciblé, entreprise exportatrice),
- présentation du contexte de la négociation (mode d'approche et caractéristiques des prospects ciblés),
- présentation de l'offre de l'entreprise exportatrice (produits, conditions de vente, tarifs, conditions commerciales...),
- énumération des outils d'aide à la vente utilisés,
- liste des termes techniques spécifiques aux produits et au marché dans la langue vivante étrangère concernée (lexique).

1- NOMBRE DE DOSSIERS : 3 exemplaires au contenu identique (voir ci-dessus)

La 1^{ère} page de chaque exemplaire du dossier comportera les mentions suivantes :

BTS COMMERCE INTERNATIONAL A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN SESSION 2014 NOM et PRENOM DU CANDIDAT EPREUVE : NEGOCIATION VENTE EN LANGUE VIVANTE ETRANGERE
--

2 – MODALITES DE PRESENTATION DES DOSSIERS :

➔ Le dossier professionnel en double exemplaire respectant impérativement l'anonymat du centre de formation ainsi que **la fiche de contrôle de conformité pré- remplie (nom, prénom du candidat)** sont placés dans **une CHEMISE ROUGE A RABAT ET ELASTIQUE**, sur laquelle le candidat portera en haut à droite, au marqueur noir les mentions suivantes :

BTS COMMERCE INTERNATIONAL A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN SESSION 2014 EPREUVE : NEGOCIATION VENTE EN LANGUE VIVANTE ETRANGERE	
NOM DE NAISSANCE :	PRENOM:
NOM D'EPOUSE :	

➔ Le troisième exemplaire sera présenté par le candidat lors de l'épreuve

3- DATE ET LIEU DE DEPOT

La chemise est adressée ou déposée au centre d'examen, à l'adresse indiquée ci-dessous :

Lycée Ozenne DEPOT DE DOSSIER – BTS CI – E62 9 rue Merly 31070 Toulouse Cedex	Mercredi 16 avril – DATE IMPERATIVE	L'envoi en recommandé simple est vivement conseillé. Le cachet de la poste fait foi
--	--	--

- En cas de non conformité du dossier déposé par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé à cette épreuve. Il est alors considéré comme non validé **note NV** et le diplôme ne lui sera pas délivré.
- En l'absence de dossier, l'épreuve ne peut se dérouler. Tout candidat sans dossier sera donc informé par la commission de l'impossibilité de conduire l'entretien. En conséquence, le diplôme ne lui sera pas délivré.

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DU DOSSIER

<p><u>CANDIDAT</u> :</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom(s) :</p> <p>Matricule :</p>	<p>Date de dépôt du dossier :</p> <p>Date du contrôle :</p> <p>Nom et prénom contrôleur :</p> <p>Signature :</p>
---	--

DÉCISION : Dossier valide

Dossier non valide (*cocher la ou les cases ci-dessous justifiant la décision prise*)

RAPPEL : Arrêté du 22-7-2008 - J.O. du 8-8-2008 – B.O. n° 32 du 28 août 2008

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt du dossier ;
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

INSTRUCTIONS A COMMUNIQUER AUX CANDIDATS CONCERNES

GESTION DES OPERATIONS D'IMPORT-EXPORT

SOUS EPREUVE PONCTUELLE : **ENTRETIEN RELATIF A LA CONDUITE DES OPERATIONS D'IMPORT-EXPORT - E62**

Epreuve orale : Interrogation 30 minutes - Coefficient : 2

▶ **Nature de l'épreuve**

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences opérationnelles acquises par le candidat en entreprise. L'évaluation porte sur le suivi des opérations d'import et/ou d'export dans le respect du contrôle de la qualité et de la garantie de l'utilisation des bonnes pratiques.

▶ **Le dossier support d'évaluation**

Le candidat doit fournir un dossier composé en 2 parties : le dossier « support de l'épreuve » et le dossier « administratif » :

➤ **Le dossier « support de l'épreuve »**

Le candidat doit produire un dossier support (5 pages au maximum) présentant son activité et les diverses missions qu'il a réalisées en entreprise au titre de sa formation durant son stage de deuxième année, ou au titre de son expérience professionnelle, dans une entreprise ayant des activités de commerce international. Le dossier support de l'épreuve fourni par le candidat au jury est structuré en 2 grandes parties :

- un descriptif de l'entreprise dans son contexte géographique, organisationnel et commercial (3 pages maximum);
- un descriptif des activités confiées dans le cadre du stage de suivi des opérations d'import-export dans leurs dimensions administrative, organisationnelle et relationnelle.

➤ **Le dossier « administratif »**

A l'occasion de cette épreuve, il est procédé à la vérification de la conformité des périodes réalisés en milieu professionnel à effectuer obligatoirement par le candidat et en particulier en ce qui concerne leur durée minimum. Le candidat est tenu de fournir tous les certificats de stage ou les attestations de travail, délivrés au cours de sa formation.

Les objectifs pédagogiques étant les mêmes pour les candidats scolaires et ceux de l'apprentissage, ces derniers sont soumis à l'obligation de séjour à l'étranger (stage ou mission).

Le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.

1- NOMBRE DE DOSSIERS : 3 exemplaires au contenu identique (voir ci-dessus)

La 1^{ère} page de chaque exemplaire du dossier comportera les mentions suivantes :

BTS COMMERCE INTERNATIONAL A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN SESSION 2014 NOM et PRENOM DU CANDIDAT EPREUVE : ENTRETIEN RELATIF A LA CONDUITE DES OPERATIONS D'IMPORT EXPORT

2 – MODALITES DE PRESENTATION DES DOSSIERS :

- Le dossier professionnel en double exemplaire respectant impérativement l'anonymat du centre de formation ainsi que la **fiche de contrôle de conformité pré-remplie (nom, prénom du candidat)** sont placés dans **une CHEMISE BLEUE A RABAT ET A ELASTIQUE**, sur laquelle le candidat portera en haut à droite, au marqueur noir les mentions suivantes :

BTS COMMERCE INTERNATIONAL A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN SESSION 2014 EPREUVE : ENTRETIEN RELATIF A LA CONDUITE DES OPERATIONS D'IMPORT EXPORT	
NOM DE NAISSANCE : _____	PRENOM: _____
NOM D'EPOUSE : _____	

- Le troisième exemplaire sera présenté par le candidat lors de l'épreuve.

3- DATE ET LIEU DE DEPOT

La chemise est adressée ou déposée au centre d'examen, à l'adresse indiquée ci-dessous

Lycée Ozenne DEPOT DE DOSSIER – BTS CI – E62 9 rue Merly 31070 Toulouse Cedex	Mercredi 16 avril– DATE IMPERATIVE	L'envoi en recommandé simple est vivement conseillé. Le cachet de la poste fait foi
--	---	--

- En cas de non conformité du dossier déposé par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé à cette épreuve qui sera considérée comme non validée (**note NV**) et le diplôme ne lui sera pas délivré.
- En l'absence de dossier, l'épreuve ne peut se dérouler. En conséquence, le diplôme ne sera pas délivré au candidat.

▪ CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DU DOSSIER
sous-épreuve E62 : Conduite des opérations d'import-export

BTS COMMERCE INTERNATIONAL

SESSION 2014

Sous épreuve E62 CONDUITE DES OPÉRATIONS D'IMPORT-EXPORT

<p><u>CANDIDAT</u> :</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom(s) :</p> <p>Matricule :</p>	<p>Date de dépôt du dossier :</p> <p>Date du contrôle :</p> <p>Nom et prénom contrôleur :</p> <p>Signature :</p>
---	--

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DU DOSSIER ADMINISTRATIF

VOIE SCOLAIRE		
	OUI	NON
Certificats de stage		
1 ^{ère} année : 8 semaines de stage minimum		
1 ^{ère} année : 4 semaines de stage à l'étranger		
2 ^{ème} année : 4 semaines de stage minimum		
VOIE DE L'APPRENTISSAGE		
Photocopie du contrat de travail ou original du certificat de l'employeur attestant le statut d'apprenti du candidat		
Attestation précisant les activités de l'apprenti au sein de l'entreprise		
Attestation de séjour à l'étranger		
Séjour à l'étranger de 4 semaines minimum		

DÉCISION : **Dossier valide**

Dossier non valide (cocher la ou les cases ci-dessous justifiant la décision prise)

RAPPEL : Arrêté du 22-7-2008 - J.O. du 8-8-2008 – B.O. n° 32 du 28 août 2008

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

BTS COMMERCE INTERNATIONAL Á RÉFÉRENTIEL COMMUN EUROPEEN
SESSION 20....

CERTIFICAT DE STAGE

PREMIÈRE ANNÉE

DEUXIÈME ANNÉE

NOM du (de la) CANDIDAT(E) :

PRÉNOMS :

Né(e) le **à**

A SUIVI UN STAGE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS EN VIGUEUR

(Circulaire du 16 juillet 2007 ESRS0760610A)

Du au

SOIT (DUREE EN SEMAINES) :

SEMAINES

Dans l'entreprise (nom, adresse, n° de téléphone) :

Activité de l'entreprise :

Récapitulatif détaillé des activités menées par le (la) stagiaire :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cachet de l'entreprise
(obligatoire)

Date :

Signature (obligatoire) du directeur
(ou de son représentant ou du chef de service)

IMPORTANT : Pour le cas où ce certificat de stage est établi en langue étrangère, si le candidat ne dispose pas d'un document établi et attesté en version bilingue, il est rappelé conformément à la réglementation, qu'il appartient au candidat de réaliser une traduction sur l'honneur.

BTS COMMERCE INTERNATIONAL Á RÉFÉRENTIEL COMMUN EUROPEEN
SESSION 20....

CERTIFICAT DE TRAVAIL

NOM du (de la) CANDIDAT(E) :

PRÉNOMS :

Né(e) le **à**

Attestation de réalisation du contrat du au

Nature du contrat :

- Apprentissage
- Professionnalisation
- Autres (préciser)

Dans l'entreprise (nom, adresse, n° de téléphone) :

Activité de l'entreprise :

Récapitulatif détaillé des activités menées :

Date :

Signature (obligatoire) du directeur
(ou de son représentant ou du chef de service)

Cachet de l'entreprise
(obligatoire)

IMPORTANT : Pour le cas où ce certificat de stage est établi en langue étrangère, si le candidat ne dispose pas d'un document établi et attesté en version bilingue, il est rappelé conformément à la réglementation, qu'il appartient au candidat de réaliser une traduction sur l'honneur.